

Aide-mémoire pour les rapports finaux des projets phares

Les projets phares bénéficient d'un soutien de plus de CHF 100'000 sur plusieurs années et font l'objet d'une convention signée par les deux parties.

En règle générale, un rapport intermédiaire doit être transmis une fois par an, ainsi qu'un rapport final à la fin de la période de soutien convenue. Les échéances de remise des rapports sont indiquées dans la convention.

Veuillez envoyer les rapports par courriel au secrétariat : kontakt@hirschmann-stiftung.ch ainsi qu'à la personne du conseil de fondation accompagnant le projet (voir convention).

Outre le rapport écrit, un entretien annuel avec la personne du conseil de fondation qui suit le projet est également souhaité.

**Le rapport doit être concis et axé sur les résultats (maximum 4 pages A4).
Il doit contenir les éléments suivants :**

- Titre du projet, durée du projet
- Résumé exécutif
- Brève description du déroulement du projet, de l'atteinte des objectifs, des difficultés et réussites particulières, des enseignements majeurs tirés du projet et de sa mise en œuvre, éventuellement accompagnée de statistiques, des effets observés et de l'impact durable du projet
- Décompte intermédiaire ou final accompagné d'une comparaison avec le budget initial. Les éventuels écarts doivent être commentés.
- Liste des services ou organisations ayant financé le projet et indication sur l'utilisation de l'excédent ou sur la manière dont le déficit a été couvert
- Si disponible, des photos destinées à être publiées sur notre site web peuvent être ajoutées au rapport, de même que d'autres annexes.